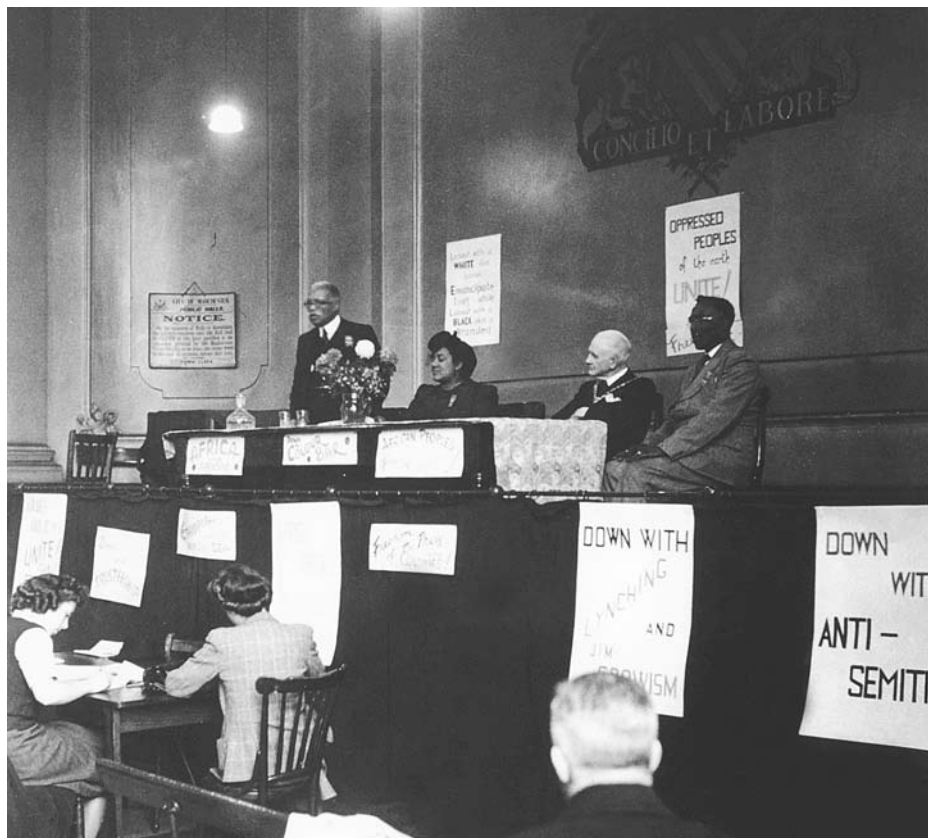


## Panafricanisme et libération

*Edem Kodjo David Chanaiwa*

Si le panafricanisme, en tant que mouvement d'intégration, a remporté quelques succès à la fin des années 50 et au début des années 60, s'il a connu une fortune plus variable et subi des échecs à partir du milieu des années 60, s'il reçoit, enfin, une forte impulsion depuis le milieu des années 70, le panafricanisme en tant que mouvement de libération a atteint son apogée dans les dix premières années qui ont suivi l'accession de l'Afrique à l'indépendance. Mais il n'a pas survécu à cette période et s'est vidé de sa substance à la fin des années 60. Après la conquête de l'indépendance, le principe unificateur du panafricanisme — la volonté de lutter contre les puissances coloniales — s'est affaibli dans certains États africains malgré la persistance, en Afrique australe, d'un conflit auquel restait suspendue la libération complète du continent.

Le panafricanisme est né au Nouveau Monde, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, à la faveur de la lutte de libération des Noirs contre la domination et l'exploitation des Blancs, et ces mouvements se sont d'abord traduits par le séparatisme religieux afro-américain (qui s'étendra plus tard à l'Afrique). En Afrique même, le panafricanisme en tant que mouvement de libération remonte, comme nous l'avons vu au chapitre 23, à l'invasion de l'Éthiopie par les fascistes italiens en 1935 et surtout au cinquième Congrès panafricain réuni à Manchester en octobre 1945. À ce congrès, pour la première fois dans l'histoire du mouvement panafricain, les délégués africains étaient les plus nombreux et les débats ont essentiellement porté sur la libération de l'Afrique colonisée. Le congrès de Manchester fut organisé par un Secrétariat spécial présidé par Peter Milliard de la Guyane britannique (l'actuel Guyana), et comprenant R. T. Makonnen



25.1. Le cinquième Congrès panafricain, Manchester (Grande-Bretagne), octobre 1945. De gauche à droite, sur l'estrade: Peter Milliard, M<sup>me</sup> Amy Jacques Garvey, le maire de Manchester et I. T. A. Wallace-Johnson.  
[Photo: © Hulton-Deutsche Collection, Londres.]

des Antilles (trésorier), Kwame Nkrumah de la Côte-de-l'Or (l'actuel Ghana), George Padmore de la Trinité (cosecrétaires), Peter Abrahams de l'Afrique du Sud (secrétaire chargé des relations publiques) et Jomo Kenyatta du Kenya (secrétaire adjoint). Le congrès rassembla plus de deux cents délégués venus pour la plupart des colonies britanniques d'Afrique, parmi lesquels figuraient de futurs chefs d'États indépendants. Un vétéran du panafricanisme, W. E. B. Du Bois, présida toutes les séances du congrès.

Les délibérations et surtout les résolutions du congrès de Manchester étaient empreintes d'un ton beaucoup plus combatif et beaucoup plus radical que celui des congrès précédents. La Déclaration aux puissances coloniales exigeait notamment:

1. l'émanicipation et l'indépendance complètes des Africains et des autres groupes raciaux assujettis à la domination des puissances européennes

qui prétendaient exercer sur eux un pouvoir souverain ou un droit de tutelle;

2. l'abrogation immédiate de toutes les lois raciales et autres lois discriminatoires;
3. la liberté d'expression, d'association et de réunion, la liberté de la presse;
4. l'abolition du travail forcé et l'égalité de salaire pour un travail égal;
5. le droit de vote et l'éligibilité pour tout homme ou femme âgé de vingt et un ans ou plus;
6. l'accès de tous les citoyens aux soins médicaux, à la protection sociale et à l'éducation.

La revendication d'intégration économique a été examinée au chapitre 14. Les délégués exigeaient aussi que l'Afrique fût soustraite à la « domination politique et économique des impérialismes étrangers ». Fait plus important, pour la première fois les Africains avertissaient formellement les puissances européennes que si elles persistaient à vouloir gouverner l'Afrique par la force, ils auraient recours eux aussi à la force pour se libérer.

Simultanément, dans une déclaration adressée aux peuples d'Afrique, les délégués soulignaient le fait que la lutte pour l'indépendance politique constituait seulement la première étape et le moyen d'atteindre l'émancipation complète sur les plans économique, culturel et psychologique. Ils exhortaient la population des villes et des campagnes africaines, les intellectuels et les membres des professions libérales à s'unir, à s'organiser et à lutter jusqu'à l'indépendance complète.

Le cinquième Congrès fit enfin du panafricanisme une idéologie de masse, élaborée par des Africains pour les Africains. D'abord idéologie réformiste et protestataire à l'usage des populations d'origine africaine vivant en Amérique, le panafricanisme était devenu une idéologie nationaliste prônant la libération du continent africain. Le panafricanisme mondial de Du Bois, le combat de Garvey pour l'autodétermination et l'autonomie, le retour à la culture africaine préconisé par Césaire appartenaient désormais pleinement au nationalisme africain. Plusieurs délégués, comme Nkrumah ou Kenyatta, quittèrent peu après Londres pour l'Afrique, où ils allaient conduire leur peuple à l'indépendance. Tous les mouvements nationalistes inscrivirent dans leurs statuts des dispositions inspirées par le panafricanisme.

## Le panafricanisme et la libération de l'Afrique

Dans l'histoire du panafricanisme en tant que mouvement de libération, la période 1950-1965 est dominée par la figure de Kwame Nkrumah. Par ses déclarations, son action et son exemple, Nkrumah mobilisa en faveur de la cause panafricaine les dirigeants africains des mouvements

de libération et des États indépendants. Selon lui, comme il le déclara la nuit de l'accession de son pays à la souveraineté, l'indépendance du Ghana n'avait de sens que dans la perspective d'une libération complète du continent africain. Aussi organisa-t-il sans délai plusieurs congrès panafricains (réunions examinées au chapitre précédent). Ces rencontres furent inaugurées, comme nous l'avons vu, par la première Conférence des États africains indépendants, qui se tint en avril 1958 à Accra, la capitale du nouveau Ghana indépendant. Participèrent à cette conférence l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Libéria, la Libye, le Maroc, le Soudan et la Tunisie, ainsi qu'un grand nombre des délégués qui avaient assisté au cinquième Congrès panafricain. L'ordre du jour et les résolutions de la conférence d'Accra portèrent essentiellement sur les relations entre les pays africains indépendants, sur l'aide aux mouvements de libération dans toute l'Afrique, sur les relations entre l'Afrique indépendante et les Nations Unies, et sur les moyens de mettre l'Afrique à l'abri des déchirements nés de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Cette conférence dégaga les principaux thèmes que le panafricanisme devait développer à l'ère de l'indépendance; elle jeta sans doute aussi les bases de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en posant des principes tels que la primauté de l'indépendance politique, l'aide aux mouvements de libération, la formation d'un front uni au sein de l'Organisation des Nations Unies et le non-alignement.

La deuxième Conférence des États africains indépendants eut lieu à Monrovia en août 1959. Elle adopta quatre résolutions: la première condamnait les essais nucléaires effectués par la France au Sahara; la deuxième réclamait une trêve politique dans les deux Camerouns; la troisième réclamait l'ouverture de négociations de paix en Algérie; et la quatrième proclamait le droit à l'autodétermination des territoires coloniaux. La troisième conférence se tint à Addis-Abeba en 1960.

Durant cette période, Nkrumah et ses compatriotes partisans du panafricanisme réunirent des conférences où les dirigeants des États indépendants et des mouvements de libération purent échanger des idées et discuter des stratégies à mettre en œuvre dans la lutte pour l'indépendance. La première Conférence des peuples africains, tenue à Accra en décembre 1958, rassembla deux cent cinquante délégués et plusieurs observateurs. Elle avait pour thèmes l'anticolonialisme, l'anti-impérialisme, l'antiracisme, l'unité africaine et le non-alignement. Les délégués discutèrent notamment des frontières coloniales, des organisations régionales, ainsi que du rôle des chefs traditionnels et des chefs des mouvements religieux séparatistes. Fait plus important, des hommes politiques et des syndicalistes africains venus d'États ou de colonies de langue française, anglaise, arabe ou portugaise purent y nouer des relations idéologiques et personnelles, dont certaines devaient se révéler durables, comme celle unissant Nkrumah et Patrice Lumumba, alors délégué du Congo belge. La deuxième Conférence des peuples africains, réunie à Tunis en 1960, rassembla soixante-treize délégations africaines et adopta



25.2. La première Conférence des peuples africains, Accra (Ghana), décembre 1958: le discours d'ouverture.

[Photo: © Newslink Africa, Londres.]

une série de résolutions relatives pour la plupart à la décolonisation. La troisième conférence eut lieu au Caire en 1961.

Il existait deux organisations panafricaines régionales se donnant principalement pour but de coordonner la lutte pour la libération. Le Pan-African Freedom Movement for Eastern, Central and Southern Africa, communément appelé le PAFMECSA, regroupa, entre 1958 et 1963, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Tanganyika, Zanzibar et les mouvements nationalistes d'Afrique centrale et australe. L'autre organisation transterritoriale, le Rassemblement démocratique africain (RDA), fut créée dans les anciennes colonies françaises, lors du Congrès de Bamako en 1946, par des dirigeants nationalistes voulant aller au-delà de l'autonomie très limitée prévue par la Constitution de 1946, autonomie à peine élargie par la loi-cadre de 1956. En 1958, lorsque de Gaulle entreprit de faire approuver par référendum son projet de Communauté franco-africaine<sup>1</sup>, le RDA offrit aux Africains une tribune panafricaine où ils purent débattre des avantages et des inconvénients de ce projet et faire connaître leur opinion au gouvernement français. Lors du référendum, seule la Guinée derrière Sékou Touré

1. Pour plus de détails, voir J. de Benoist, 1980.

se prononça contre le projet de Communauté et pour une indépendance complète ; après ce vote, Sékou Touré rejoignit Nkrumah dans l'Union des États africains.

## L'OUA et la libération de l'Afrique

La naissance de très nombreux États africains entre 1960 et 1964 a compliqué la tâche du panafricanisme en tant que mouvement d'intégration, mais elle a incontestablement facilité et accéléré son développement en tant que mouvement de libération. Alors que les nouveaux dirigeants africains étaient en désaccord sur la nature de l'intégration politique qu'il fallait réaliser en Afrique, ils étaient quasiment unanimes à reconnaître l'urgente nécessité de débarrasser entièrement le continent du colonialisme ; et les Groupes de Monrovia et de Casablanca restèrent fidèles à leur engagement historique en faveur du non-alignement et de la libération complète des dernières colonies. Cette adhésion générale à la cause de la libération est même une des raisons, sinon la raison principale, de l'unification des deux groupes qui formèrent l'OUA à l'issue d'une rencontre mémorable à Addis-Abeba en mai 1963. Comment l'OUA a-t-elle été créée et organisée, et quel rôle a-t-elle joué dans l'évolution du panafricanisme ?

Les efforts, notamment, de Kwame Nkrumah, de Sékou Touré et de Modibo Keita, ceux de l'empereur d'Éthiopie, mais aussi l'accession de l'Algérie à l'indépendance (1962), qui réduisit sensiblement la tension entre les Groupes de Casablanca et de Monrovia, amenèrent les pays membres de ces deux groupes à décider de former, nous l'avons vu au chapitre précédent, une organisation unique. Leurs ministres des affaires étrangères se rencontrèrent du 15 au 21 mai 1963 afin de rédiger un projet d'ordre du jour pour les discussions des chefs d'État.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement s'ouvrit le 23 mai 1963. Les trente États suivants y étaient représentés (les dénominations sont celles de l'époque) : Algérie, Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, Congo-Léopoldville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République arabe unie, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanganyika, Tchad, Tunisie<sup>2</sup>. Le 25 mai, les chefs d'État et de gouvernement signèrent la Charte de l'unité africaine.

Le préambule de la Charte énumère les considérations sur lesquelles se fondait leur entreprise : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'idéal de la liberté, de la justice et de l'égalité, un désir commun d'union et d'entraide, le souci de préserver l'indépendance et la souveraineté des États africains, l'attachement des signataires à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'article premier crée l'Or-

2. En raison de l'assassinat du président Sylvanus Olympio, le Togo ne fut pas admis à la Conférence. Par ailleurs, le Maroc refusa d'y participer. Ces deux États ont cependant signé par la suite la Charte de l'OUA.

ganisation de l'unité africaine; l'article 2 en définit les objectifs; l'article 3 énonce les principes à respecter pour atteindre ces objectifs; les articles 4, 5 et 6 ont trait à la composition de l'Organisation; les articles 7 à 13 décrivent ses institutions; l'article 27 contient des indications relatives à l'interprétation de la Charte.

La Charte de l'unité africaine reflète encore un autre aspect du panafricanisme dans la mesure où elle définit une éthique politique. Elle énonce en effet des principes tels que: l'égalité de tous les États membres; le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États; le respect de la souveraineté des États, de leur intégrité territoriale et de leur droit inaliénable à une existence indépendante; le règlement pacifique des différends par la négociation, la médiation, la conciliation ou l'arbitrage; la condamnation sans réserve de l'assassinat politique et des activités subversives, qu'elles soient pratiquées par les États voisins ou par tout autre État; un engagement sans réserve en faveur de la libération complète des territoires africains encore dépendants; l'affirmation d'une politique de non-alignement à l'égard de tous les blocs.

Cette éthique panafricaine proposait aux États membres un ensemble de principes destinés à renforcer leur désir d'unité et de solidarité. Le panafricanisme, que l'on considérait au début comme « un mouvement d'idées et d'émotions », a donc su donner forme aux sentiments, à l'énergie et aux aspirations des peuples d'Afrique et est parvenu à les exprimer dans la Charte de l'unité africaine.

De 1963 à 1982, cette charte n'a subi que de légères modifications. Ainsi le nombre des commissions spécialisées a été ramené de cinq à trois, et il a été décidé que la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage ne compterait plus de membres permanents. Dans le cadre de la même réforme structurelle, on a supprimé en 1979 l'épithète « administratif » dans le titre du Secrétaire général. La même année, à sa seizième session, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a créé un comité chargé de réviser la Charte en fonction de la situation nouvelle due aux changements survenus en Afrique. En effet, il était devenu nécessaire, après quelques années, de remanier la Charte pour qu'elle soit mieux adaptée aux luttes du XXI<sup>e</sup> siècle et à la priorité accordée au développement sous toutes ses formes, notamment culturelles, développement fondé sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples.

Le siège du Secrétariat général est à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le premier Secrétaire général, nommé en 1963 à titre provisoire, fut le D<sup>r</sup> Tesfaye Gebre Egzy. En 1964, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement élit, pour le remplacer, le Guinéen Diallo Telli. Celui-ci, réélu en 1968, fut remplacé en 1972 par le Camerounais Nzo Ekangaki. Un autre Camerounais, William Eteki Mboumoua, fut élu en 1974. En 1978, le poste de Secrétaire général fut confié au Togolais Edem Kodjo. Puis se succédèrent le Nigérian Peter Omu en 1983, le Nigérien Ide Oumarou en 1985, et le Tanzanien Salim Ahmed Salim en 1989. Le Secrétaire général est assisté par des adjoints, dont le nombre est passé de quatre à cinq en 1979. Chacun

de ces adjoints représente une région du continent. Ils dirigent les sections techniques de l'Organisation et forment avec le Secrétaire général le Cabinet politique. Le rôle du Secrétaire général a fait l'objet d'interprétations divergentes. Pour les uns, il n'est rien de plus qu'un fonctionnaire décoré d'un titre prestigieux. D'autres auraient voulu lui assigner une fonction politique et un rôle de coordinateur. En juillet 1978, le président Omar Bongo, alors président en exercice de l'OUA, déclarait à *Jeune Afrique* que les structures de l'OUA étaient largement périmées, précisément parce qu'elles limitaient l'activité du Secrétaire général à des tâches purement administratives.

Des règles définissent les fonctions du Secrétaire général, de ses adjoints et des autres membres du personnel, ainsi que les modalités de leur recrutement. À l'occasion du dixième anniversaire de l'OUA, le Conseil des ministres créa un comité chargé de réviser les structures de l'Organisation et les règles régissant son fonctionnement. Les conclusions de ce comité furent adoptées au sommet de Khartoum en 1978, puis appliquées progressivement en fonction des ressources budgétaires.

L'organe suprême de l'OUA est la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Elle se réunit en session ordinaire une fois par an et élit à chaque session un bureau dirigé par un président. Celui-ci est devenu au fil des ans le président *de facto* de l'OUA<sup>3</sup>.

L'autre assemblée de l'OUA, le Conseil des ministres, se réunit en session ordinaire deux fois par an. L'une de ces sessions a lieu au début de l'année; elle est essentiellement consacrée aux questions administratives et financières. Le Conseil prépare les rencontres des chefs d'État et assure le suivi de leurs décisions.

## L'OUA, la décolonisation et la libération

L'aide concertée apportée par l'OUA aux mouvements de libération nationale des peuples colonisés d'Afrique a constitué l'une de ses contributions les plus constantes et les plus efficaces à la cause panafricaine. Au cours de la conférence constitutive d'Addis-Abeba, en mai 1963, les États indépendants adoptèrent une vigoureuse résolution relative à la décolonisation, aux termes de laquelle ils reconnaissaient unanimement que « tous les États africains indépendants ont le devoir d'aider les peuples dépendants d'Afrique qui luttent pour la liberté et l'indépendance ». Ils s'accordèrent aussi à reconnaître « l'impérieuse et urgente nécessité de concerter et d'intensifier leurs efforts pour hâter l'accession inconditionnelle à l'indépendance nationale de tous les territoires africains encore soumis à la domination étrangère<sup>4</sup> ».

3. La Charte ne mentionne pas ce poste de président, il a été créé progressivement. Un chef d'État, le Gabonais Omar Bongo, a dit du président en exercice que tout se faisait à son insu, que personne ne l'écoutait, que personne ne lui faisait de rapport.

4. Premières résolutions de l'OUA, point I de l'ordre du jour: la décolonisation, version définitive, 25 mai 1963.



Après avoir entendu les représentants des mouvements de libération nationale d'Afrique orientale, centrale et australe, les chefs d'État affirmèrent à propos des colonies de peuplement et des différentes lignes de conduite possibles :

1. que le maintien du régime colonial constituait une violation flagrante des droits inaliénables des habitants légitimes des territoires concernés et représentait une menace pour la paix sur le continent ;
2. que la Grande-Bretagne devait respecter la résolution 1515 des Nations Unies relative à l'indépendance et ne pas accorder l'indépendance à la minorité blanche de la Rhodésie du Sud (l'actuel Zimbabwe) ;
3. qu'au cas où la Grande-Bretagne accorderait l'indépendance à cette minorité, les membres de l'OUA apporteraient un soutien effectif, d'ordre moral et matériel, à toutes mesures légitimes que pourraient prendre les dirigeants nationalistes africains et prendraient eux-mêmes des mesures contre tout État qui reconnaîtrait le gouvernement de cette minorité ;
4. que la Namibie était un territoire africain sous mandat des Nations Unies, dont les habitants avaient droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et que l'occupation de ce territoire par les Sud-Africains était un acte d'agression ;
5. que les Portugais étaient en train de commettre un génocide en Afrique et que les alliés occidentaux du Portugal devaient choisir entre leur amitié pour les peuples d'Afrique et le soutien qu'ils apportaient à l'oppression et à l'exploitation coloniales.

Les chefs d'État adoptèrent également un programme d'action relatif à la décolonisation. Ils envoyèrent une délégation (composée des Ministres des affaires étrangères du Libéria, de la Tunisie, de Madagascar et de la Sierra Leone) auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies qui examinait alors le rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre chargé par les Nations Unies d'enquêter sur le génocide perpétré dans les colonies portugaises. Ils décidèrent la rupture des relations diplomatiques et consulaires entre l'ensemble des gouvernements africains et les gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud ; ils décidèrent aussi de boycotter le commerce avec ces deux pays, en prohibant l'importation de leurs produits, en fermant les ports et les aéroports africains à leurs bateaux et à leurs avions, et en interdisant à leurs avions le survol des pays africains.

Mais surtout, les chefs d'État réunis à Addis-Abeba créèrent le Comité de libération africain. Formé par l'Algérie, l'Égypte, l'Éthiopie, la Guinée, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie et le Zaïre, ce comité, dont le siège fut fixé à Dar es-Salaam, était chargé de coordonner l'aide fournie par les États africains et de gérer le Fonds spécial. Ce Fonds spécial devait être alimenté par des contributions volontaires versées chaque année par les membres de l'OUA pour aider matériellement et financièrement les mouvements de libération nationale.

Les États membres acceptèrent aussi d'accueillir les militants des mouvements de libération, de financer l'entraînement militaire, les études ou la formation professionnelle de ces militants, d'autoriser le passage par leur

territoire de volontaires et de matériels destinés à aider ces mouvements. Ils s'engagèrent à œuvrer pour l'unification des mouvements de libération afin d'accroître l'efficacité de leur combat. Entre autre, ils proclamèrent le 25 mai Journée de la libération de l'Afrique, cette journée devant être l'occasion d'organiser des manifestations populaires et de recueillir des fonds s'ajoutant à la contribution des États au Fonds spécial.

Au cours de la même conférence constitutive d'Addis-Abeba, les États membres adoptèrent une résolution spéciale concernant l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique du Sud. Ils décidèrent non seulement de rompre leurs relations diplomatiques et commerciales avec l'Afrique du Sud, mais aussi d'intensifier leur combat pour l'indépendance de la Namibie devant la Cour internationale de justice; de soutenir le Comité spécial des Nations Unies contre l'*apartheid*; de se battre pour obtenir des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud; et d'offrir aux réfugiés sud-africains des bourses et des possibilités d'études, ainsi que des emplois dans la fonction publique des pays africains.

Ils condamnèrent en outre la discrimination raciale sous toutes ses formes, qu'elle s'exerçât en Afrique ou dans le reste du monde. Et ils exprimèrent la profonde inquiétude qu'inspirait à tous les peuples et à tous les gouvernements africains la discrimination raciale pratiquée à l'encontre des populations d'origine africaine vivant hors d'Afrique et notamment aux États-Unis.

Grâce au Comité de libération africain, l'OUA remporta des succès considérables dans le domaine de la décolonisation. La très grande majorité des États indépendants s'est effectivement abstenue de toute relation diplomatique ou commerciale avec le Portugal et l'Afrique du Sud. Et si quelques États n'ont pas pris part au boycottage, ce n'est pas par manque d'intérêt pour la libération et la décolonisation de l'Afrique, mais à cause de la dépendance économique et de la faiblesse militaire qui résultaient de leurs liens historiques de caractère colonial avec l'Afrique du Sud. Ces États ont dû se contenter de soutenir secrètement les mouvements de libération, tout en se déclarant neutres. Leur attitude ambiguë s'explique donc par des nécessités économiques que les dirigeants des mouvements de libération eux-mêmes ont su comprendre et mesurer.

Sur le plan international, l'OUA a réussi à susciter dans le monde entier la condamnation du colonialisme et de l'*apartheid* et a obtenu partout des appuis d'ordre moral et matériel en faveur des mouvements de libération. Elle a convaincu les Nations Unies de la légitimité de la lutte de libération des peuples africains. L'Assemblée générale, par sa résolution 2555, a demandé à toutes les institutions spécialisées des Nations Unies d'apporter une aide matérielle aux mouvements de libération. C'est en partie sous la pression de l'OUA que les Nations Unies refusèrent de reconnaître la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie du Sud et le gouvernement de sa minorité blanche, dirigé par Ian Smith, et qu'elles substituèrent le conseil pour la Namibie à l'administration coloniale illégalement mise en place dans ce pays par l'Afrique du Sud. L'ONU, l'UNESCO et l'Organisa-



25.3. En haut, à gauche: Dulcie September, représentante de l'African National Congress (ANC) en France, assassinée à Paris en mars 1988.

En haut, à droite: le Sud-Africain Steve Biko, dirigeant du Black Consciousness Movement, assassiné en septembre 1977. En bas, à gauche: Nelson Mandela, photographié au début des années 60, avant qu'il ne soit condamné à la prison à vie.

En bas, à droite: le chef sud-africain Albert Luthuli, premier président de l'ANC, 1952-1960. [Photos: © Keystone, Paris; © IDAF, Londres; © Hulton-Deutsch Collection, Londres.]

tion internationale du travail (OIT) créèrent des comités anti-*apartheid*. Du 28 janvier au 4 février 1972, le Conseil de sécurité se réunit pour la première fois en Afrique, à Addis-Abeba, siège de l'OUA. Le président en exercice de l'OUA se vit plusieurs fois chargé par ses collègues d'attirer l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation coloniale. C'est ainsi qu'en 1969 le président camerounais Ahmadou Ahidjo présenta à l'Assemblée générale le manifeste relatif à l'Afrique australe connu sous le nom de Manifeste de Lusaka<sup>5</sup>.

Mais cela n'était pas suffisant. À partir de 1970, l'OUA dirigea son activité diplomatique vers les pays de l'OTAN, les pays scandinaves, la Suisse et le Japon, afin de leur expliquer les inquiétudes de l'Afrique, de faire appel à leur solidarité et de leur montrer quelle menace une telle situation représentait pour l'Afrique et pour la paix du monde. Mais l'OUA s'efforça surtout de dissuader ces pays de soutenir et d'armer plus longtemps les régimes coloniaux. L'obstination du gouvernement de Pretoria, son usage croissant de la violence et de la répression et l'occupation illégale de la Namibie amenèrent les Nations Unies à organiser, avec la coopération de l'OUA, une conférence internationale sur les sanctions à prendre contre l'Afrique du Sud. Cette conférence se tint à Paris du 20 au 27 mai 1981. Sur les instances de l'OUA et du Mouvement des pays non alignés, les participants demandèrent que le Conseil de sécurité se réunisse rapidement pour adopter, à l'échelle mondiale, des sanctions obligatoires contre le gouvernement raciste de l'Afrique du Sud et sa politique d'*apartheid*. Le Conseil de sécurité devait plus tard refuser de prendre ces sanctions; mais l'OUA profita de l'occasion que lui offrait la conférence de Paris pour réaffirmer devant la communauté internationale qu'en vertu de la résolution 2448 de 1967 les Nations Unies étaient directement responsables de la Namibie, et que la South West Africa People's Organization (SWAPO) était le seul véritable représentant du peuple namibien<sup>6</sup>.

L'OUA a fini par exercer une influence considérable sur les mouvements de libération. La reconnaissance officielle d'un mouvement de libération et de ses dirigeants par l'OUA a souvent décidé de leur reconnaissance internationale. Elle a fait apparaître comme des mouvements légitimes et acceptables le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), le Patriotic Front au

5. Ce manifeste a été rédigé par les participants à la cinquième Conférence au sommet des États d'Afrique orientale et centrale, qui s'est tenue du 14 au 16 avril 1969 à Lusaka, en Zambie. Participaient à cette rencontre le Burundi, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Soudan, la Tanzanie, la Zambie, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo-Brazzaville, le Kenya, le Malawi, le Rwanda et la Somalie.

6. La conférence de Paris réunissait 122 gouvernements, 15 institutions spécialisées et organisations intergouvernementales, 37 organisations internationales non gouvernementales, 53 associations nationales anti-*apartheid* et un grand nombre de personnalités politiques. Elle était présidée par Salim Ahmed Salim, ministre des affaires étrangères de la Tanzanie. Elle a adopté deux déclarations, l'une sur les sanctions à prendre contre l'Afrique du Sud, l'autre sur la Namibie.

Zimbabwe, la SWAPO en Namibie, l'African National Congress (ANC) et le Pan-African Congress (PAC) en Afrique du Sud<sup>7</sup>. Ce sont les pressions de l'OUA qui ont amené l'Union nationale africaine du Mozambique (MANU) et l'Union démocratique nationale du Mozambique (UDENAMO) à former le FRELIMO ; les mêmes pressions ont conduit la Zimbabwe African National Union (ZANU) de Robert Mugabe et la Zimbabwe African Peoples Union (ZAPU) de Joshua Nkomo à former le Patriotic Front. L'absence de reconnaissance diplomatique par l'OUA a conduit au contraire la communauté internationale à boycotter les bantoustans de l'Afrique du Sud, le gouvernement Smith-Muzorewa au Zimbabwe et l'Alliance de Turnhalle en Namibie. Des dirigeants comme Moïse Tschombé au Zaïre ou Jonas Savimbi en Angola, condamnés par l'OUA pour leur opposition au panafricanisme et leur complicité avec l'Occident, ont été mis au ban du monde noir.

La création de l'OUA et notamment du Comité de libération africain a eu également pour effet positif d'accroître la confiance en soi, l'optimisme, la détermination et la combativité des nationalistes africains. Grâce au soutien que l'OUA leur apportait sur le plan international, les dirigeants nationalistes et leurs partisans étaient pour la plupart persuadés qu'ils réussiraient tôt ou tard à amener leur pays à l'indépendance. Cette conviction était souvent renforcée par les manifestes de l'OUA, le Manifeste de Lusaka (avril 1969) ou le Plan d'action d'Arusha (février 1981), par exemple, concernant respectivement l'Afrique australe et la Namibie. De 1963 à 1973, cette activité n'a pas produit de résultats concrets. Ces années furent surtout consacrées à l'organisation du Comité de libération africain et des mouvements de libération nationale, à la publication de déclarations de principes et de manifestes, et à l'entraînement militaire. La lutte armée elle-même n'en était alors qu'à ses débuts.

La période suivante, de 1973 à 1980, a été particulièrement fructueuse, comme en témoignent les résultats obtenus dans les colonies portugaises (Guinée-Bissau, Angola, Mozambique, São Tomé-et-Principe), aux Comores, aux Seychelles et au Zimbabwe. L'activité du Comité de libération africain dans ces pays a puissamment aidé les nationalistes à mener la guerre qui a permis la libération progressive d'une grande partie des colonies portugaises et la réorganisation de l'administration et de l'économie. Le chapitre 7 de ce volume a montré le rôle décisif et la réussite, en 1973, de la campagne lancée par le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) en Guinée-Bissau pour mettre fin à l'emprise du Portugal sur ce pays. Le FRELIMO au Mozambique et le MPLA en Angola sont parvenus au même résultat en 1975. Les partisans du colonialisme ont tenté de s'opposer à ces succès par des méthodes barbares, telles que l'assassinat des dirigeants du PAIGC et du FRELIMO, Amilcar Cabral et Eduardo Mondlane. En plus de la lutte armée, les nationalistes se sont chargés de l'organisation

7. Le chapitre 10 de ce volume fournit des précisions sur les origines, l'idéologie, les activités et les dirigeants de ces mouvements de libération nationale d'Afrique centrale et australe.

des territoires libérés et de la formation de leurs habitants aux tâches de la vie civile. Ainsi, en Guinée-Bissau, ils ont organisé l'élection d'assemblées populaires, créé des écoles et des hôpitaux, mis en place de nouvelles structures économiques. En 1980, les Comores, les Seychelles et le Zimbabwe accédaient à leur tour à l'indépendance. L'Afrique du Sud et la Namibie, ces colonies de peuplement, constituaient dès lors le dernier vestige du colonialisme européen en Afrique, mais la libération de la Namibie n'était plus qu'une question de temps.

Hors d'Afrique, l'OUA a porté une attention particulière à la situation au Moyen-Orient et notamment en Palestine. Elle a exprimé sa solidarité avec l'Égypte et les autres pays arabes dont le territoire était occupé depuis juin 1967.

Cette solidarité, l'OUA l'a manifestée d'une part en demandant à ses membres d'user de toute leur influence pour amener Israël à appliquer la résolution 242 du Conseil de sécurité, et d'autre part en confiant à des chefs d'État africains certaines missions spécifiques. Ainsi en juin 1971, à sa huitième session ordinaire, la Conférence au sommet de l'OUA demanda à son président en exercice, par la résolution AHG/Rés. 66 (VIII), d'évoquer devant les Nations Unies la reprise possible des hostilités à l'expiration du cessez-le-feu, tandis qu'une commission composée de dix chefs d'État était chargée de mener des consultations auprès des gouvernements israélien et égyptien.

L'OUA s'est attachée par ailleurs à régler les différends entre ses membres. En 1955, la Déclaration de Bandung, à laquelle ont souscrit les dirigeants nationalistes africains et les tenants du panafricanisme, a demandé que tous les différends internationaux soient réglés par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies. Le principe d'un règlement pacifique des différends se retrouve dans les diverses déclarations adoptées par la première Conférence des États africains indépendants, dans une résolution de la conférence de Monrovia de mai 1961 et dans la Charte de l'OUA.

L'article XIX de cette charte stipule en effet ce qui suit: «Les États membres s'engagent à régler leurs différends par des voies pacifiques. À cette fin, ils créent une Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage, dont la composition et les conditions de fonctionnement sont définies par un protocole distinct, approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Ce protocole est considéré comme faisant partie intégrante de la présente Charte.»

Un grand nombre de ces différends sont dus aux problèmes posés par les frontières héritées de l'époque coloniale. C'est pour des raisons de cet ordre que l'Algérie et le Maroc sont entrés en conflit en 1962 et qu'au fil des années d'autres conflits ont opposé l'Ouganda et la Tanzanie, le Gabon et la Guinée équatoriale, le Cameroun et le Nigéria, le Zaïre et l'Angola, le Dahomey (l'actuel Bénin) et le Niger, le Tchad et le Soudan, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Le différend entre l'Éthiopie et la Somalie au sujet de l'Ogaden a duré plusieurs années, de même que le différend entre le

Tchad et la Lybie au sujet de la bande d'Aouzou et celui qui a opposé le Kenya et la Somalie<sup>8</sup>.

En 1979, l'OUA dut s'occuper d'une affaire d'un genre particulier: les factions politiques et militaires qui s'affrontaient au Tchad avaient en effet décidé de porter leur différend devant elle, sous la pression des pays voisins. L'OUA confia l'affaire à un comité de chefs d'État, qui réussit à persuader onze factions tchadiennes de former ensemble un gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) sous la direction de Goukouni Oueddei. Cette alliance fut de courte durée et, en 1981, devant la recrudescence de la guerre civile, l'OUA envoya dans la région une force interafricaine de maintien de la paix. Cette intervention fut diversement commentée. C'était la première de ce genre et, malgré ses défauts, elle joua un rôle appréciable en permettant de sauver de nombreuses vies humaines.

Les activités de l'OUA dans le domaine politique et en faveur de la libération l'amènèrent enfin à s'occuper des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Son intérêt pour ces questions tenait à des raisons enracinées dans un passé lointain. Ainsi, afin de rendre leur dignité aux Africains, le panafricanisme cherchait aussi bien à effacer les séquelles de l'esclavage, dont les Africains de la diaspora souffraient encore, qu'à mettre fin aux méfaits du colonialisme en Afrique.

Une Conférence africaine sur la primauté du droit se tint à Lagos en 1961 pour examiner les divers aspects des droits de l'homme. Le rapport de ses trois groupes de travail affirma la nécessité du recours à la loi pour répondre aux aspirations des Africains et pour défendre les droits politiques des individus. Suivant ce rapport, il fallait donc créer des conditions sociales, économiques, éducatives et culturelles susceptibles de permettre aux individus de recouvrer leur dignité et de réaliser leurs aspirations légitimes, et ce dans tous les pays, qu'ils fussent ou non indépendants.

Les participants à la conférence de Monrovia (août 1959) adoptèrent une résolution relative à la discrimination raciale qui demandait aux membres de la communauté internationale de combattre le racisme et la ségrégation, notamment en s'associant aux résolutions des Nations Unies et aux déclarations et résolutions des conférences de Bandung et d'Accra concernant ce sujet.

Le Nigérian Nnamdi Azikiwe soulignait en 1961, dans son livre *The future of pan-africanism*, la nécessité d'élaborer une convention des droits de l'homme applicable dans le cadre d'une organisation panafricaine. Une telle convention ne fut rédigée que seize ans après la création de l'OUA, après que celle-ci, sur une proposition du président Léopold Sédar Senghor, eut prit la décision 115 (XVI) lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement réunie à Monrovia du 17 au 20 juillet 1979. Cette décision, « considérant que le développement économique et social est un droit de l'homme » et « prenant note de la résolution 24 (XXIV) de la

8. En 1963, la Somalie a exprimé des réserves concernant le principe de l'inviolabilité des frontières héritées de l'époque coloniale.

Commission des droits de l'homme relative aux arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme», réaffirmait «la nécessité, pour une meilleure coopération internationale, du respect des droits fondamentaux de l'homme et des peuples et plus particulièrement du droit au développement» et invitait «le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine: à attirer l'attention des États membres sur certaines conventions internationales dont la ratification contribuerait à renforcer la lutte que mène l'Afrique contre certains fléaux, notamment contre l'*apartheid* et la discrimination raciale, l'échange inégal et le mercenariat, et à organiser dans une capitale africaine et cela dans les meilleurs délais, une conférence restreinte d'experts de haut niveau, en vue d'élaborer un avant-projet de "Charte africaine des droits de l'homme et des peuples" prévoyant notamment l'institution d'organes de promotion et de protection des droits de l'homme et des peuples».

Du 28 novembre au 8 décembre 1979, des juristes africains se réunirent à Dakar pour rédiger la première version d'une charte devant refléter la conception africaine des droits de l'homme. En effet, cela aurait été une grave erreur de prétendre édifier une nouvelle société africaine en se désintéressant de l'homme, qui est le premier moteur et l'animateur de cette évolution. L'Afrique avait toujours contribué, au sein de l'ONU et ailleurs, à l'élaboration des droits de l'homme; il était donc temps qu'elle établisse, à l'intérieur de ses propres frontières, un cadre juridique précis spécialement adapté aux besoins essentiels des peuples vivant sur son territoire. La Conférence des ministres de la justice, tenue à Banjul, en Gambie, en juin 1980 et en janvier 1981, examina l'avant-projet de charte rédigé par les juristes; puis cet avant-projet fut adopté au cours d'une réunion des chefs d'État, à Nairobi, en juillet 1981. Le président de la Gambie, sir Dawda K. Jawara, qui avait ouvert les deux sessions de la Conférence des ministres de la justice, ne manqua pas de souligner l'importance de ce qui était en jeu dans ces travaux: «Une charte vraiment africaine devra refléter celles de nos traditions qui méritent d'être préservées, ainsi que nos valeurs et les aspirations légitimes de nos peuples, afin de parachever la campagne internationale menée dans le monde entier pour accroître le respect des droits de l'homme. L'individu, tel que nous le concevons, ne vit pas dans un espace vide et ne jouit pas d'une liberté illimitée. Il vit dans une société, en relation continue avec les autres individus. Il a donc non seulement des droits, mais aussi des obligations à l'égard de sa famille et de la collectivité. Il serait toutefois dangereux d'étendre les obligations des individus au point de nier l'individu dans l'intérêt du groupe.»

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples comprend un long préambule et 67 articles répartis en trois sections. La première section porte sur les droits et les devoirs des individus et des peuples; la deuxième expose des mesures destinées à défendre ces droits; la troisième contient des dispositions relatives à divers sujets.

Les États africains avaient manifestement adopté cette charte non seulement pour contribuer au progrès et affirmer le «devoir d'être libre» en



Afrique, mais aussi pour disposer d'une arme supplémentaire contre l'horrible monstre de l'*apartheid* du colonialisme.

*L'action de l'OUA en matière de développement socioculturel*

L'affirmation des identités culturelles a constitué une dimension importante de la lutte pour la libération nationale en Afrique. La culture est libératrice et favorise l'émancipation des peuples colonisés; c'est pourquoi l'action de l'OUA doit tenir compte du facteur culturel.

En 1965, l'OUA a doté son Secrétariat général d'un Département des affaires scientifiques et culturelles. Elle a organisé, en collaboration avec l'UNESCO, la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique, qui s'est tenue à Accra, du 27 octobre au 6 novembre 1975. En juillet 1976, à sa treizième session ordinaire, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a adopté la Charte culturelle de l'Afrique, complètement de la charte politique de 1963.

La renaissance culturelle de l'Afrique s'est exprimée par la tenue, à Alger, du premier Festival panafricain qui, du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août 1969, a donné lieu à de remarquables manifestations artistiques. Le deuxième festival s'est déroulé à Lagos et à Kaduna, au Nigéria, du 15 janvier au 12 février 1977.

Une série de rencontres parrainées par l'OUA ont permis de mieux cerner l'activité culturelle et sa place dans le développement. Pendant le Festival panafricain d'Alger, les participants à un colloque sur « la culture africaine et son rôle dans la lutte de libération, la consolidation de l'unité africaine et le développement économique et social de l'Afrique » ont rédigé le Manifeste culturel de l'Afrique. Le deuxième festival, en 1977, a été l'occasion d'aborder le thème « Civilisation noire et éducation ». En janvier 1981, un colloque sur « La science et la culture, bases du développement de l'Afrique » a eu lieu à Libreville.

Divers organismes de coopération culturelle ont vu le jour au cours des années, qu'il s'agisse de centres consacrés à l'étude linguistique et historique des traditions orales ou du Fonds culturel interafricain créé en 1980.

Les relations que l'OUA, qui s'occupe aussi d'éducation, de science et de technique, a nouées avec l'UNESCO et l'ALECSO ont donné à ses activités une dimension internationale. Elle a organisé, avec la collaboration de l'UNESCO, les Conférences des ministres de l'éducation de 1964 et 1982. Elle a organisé — avec la CEA, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNESCO et l'Association des universités africaines —, la première Conférence des recteurs et vice-chanceliers des universités africaines, qui s'est réunie à Addis-Abeba en 1982 pour examiner le Plan d'action de Lagos. La Commission scientifique africaine dépend de l'OUA, qui possède par ailleurs à Lagos un Secrétariat exécutif chargé des questions scientifiques. En 1982, l'Organisation a pris une double initiative dans ce domaine: elle a créé les prix de la Renaissance scientifique africaine et convoqué un Congrès des scientifiques africains, le premier de ce genre à se tenir en Afrique.

En matière sociale, plusieurs réunions ont eu lieu avec le concours d'organismes internationaux ou interafricains pour examiner la situation des

jeunes, des femmes ou des handicapés<sup>9</sup>. En outre, le Secrétariat général de l'OUA parraine depuis 1967 la Conférence des ministres africains du travail: cette institution permanente de l'OUA a pour fonction d'élaborer une politique commune en matière de travail et de faciliter la coopération nécessaire entre les États membres.

L'action de l'OUA a conduit par ailleurs à la création, en 1972, de l'Organisation syndicale panafricaine, dont le siège est à Accra.

### *La coopération afro-arabe*

Cette autre facette de l'activité de l'OUA mérite d'être présentée à part. Les relations entre le monde arabe et l'Afrique sont évidemment très anciennes. Ces contacts séculaires ont débouché sur une coopération culturelle et économique, dont il faut admettre cependant qu'elle est restée insuffisamment développée.

## Panafricanisme et panarabisme

Le panafricanisme et le panarabisme étaient à l'origine des mouvements distincts en Afrique du Nord. Le panarabisme était tourné vers l'est: vers la péninsule arabique et le Croissant fertile. Le panafricanisme, au sud du Sahara, regardait au contraire vers l'ouest, du côté des Noirs d'Amérique. Le panarabisme supposait une solidarité culturelle en partie fondée sur l'appartenance *religieuse* (l'héritage islamique). Le panafricanisme supposait une solidarité culturelle en partie fondée sur l'appartenance *raciale* (patrimoine culturel des Noirs). Le panarabisme insistait sur l'idée d'une « nation arabe » unique. Le panafricanisme élaborait le concept d'une « personnalité africaine » unifiée.

Les deux mouvements nourrissaient des sentiments profondément ambivalents à l'égard de l'Europe occidentale. Ils éprouvaient à la fois de l'attrait et de la répulsion pour la culture et la civilisation européennes. Le panarabisme se référait aux anciens empires des Omeyyades et des Abbassides, et rappelait que les Arabes avaient civilisé l'Europe au Moyen Âge. Le panafricanisme se référait aux anciens empires du Mali, du Songhay et du Ghana, et rappelait que l'Égypte avait civilisé la Grèce antique. La nostalgie du glorieux passé de l'Islam, en inspirant poètes et dramaturges, renouvela la littérature arabe. La nostalgie de la sagesse ancestrale fut à l'origine de mouvements littéraires africains comme celui de la négritude<sup>10</sup>.

Après la seconde guerre mondiale, panafricanisme et panarabisme ont commencé à se rapprocher. Les premiers signes de ce rapprochement apparurent notamment — peut-être était-ce inévitable — au Soudan, à Khartoum.

9. L'Organisation panafricaine des femmes, le Mouvement panafricain de la jeunesse et le Conseil supérieur du sport en Afrique travaillent en étroite relation avec l'OUA et ont auprès d'elle le statut d'observateurs.

10. UNESCO, 1984.

De nombreux Soudanais du Nord étaient sensibles à l'ambivalence de leur situation historique. Étaient-ils arabes ou africains? Des poètes et des écrivains ont essayé d'appréhender cette ambivalence. A. M. Fayturi parvient à l'exprimer quand il décrit l'Afrique gisant inconsciente, dans un sommeil léthargique. Mais cette Afrique endormie qu'il s'efforce de ranimer, c'est une Afrique *intérieure*, celle qui habite son âme de poète :

*Afrique, ô Afrique,  
Sors de ton sommeil obscur [...]  
La terre a maintes fois tourné sur son axe,  
Les planètes ardentes ont maintes fois roulé dans le ciel.  
Le rebelle a reconstruit ce qu'il avait détruit,  
Et l'adorateur profané ce qu'il adorait.  
Mais tu es restée ce que tu fus toujours,  
Un crâne rejeté, un simple crâne<sup>11</sup>.*

Le processus de rapprochement du panafricanisme et du panarabisme est entré dans une phase nouvelle avec la révolution égyptienne de 1952. Que Muḥammad Naguib, qui a brièvement succédé au roi Fārūq à la tête de l'État égyptien, ait du sang noir dans les veines, qu'Anwar al-Sādāt — cet autre artisan de la révolution égyptienne de 1952, qui dirigea plus tard le pays pendant plus de dix ans — ait eut lui aussi, par sa mère, des ancêtres noirs, ce sont là des faits anecdotiques; le plus significatif est le changement d'orientation de la politique égyptienne. Gamāl 'Abd al-Nasser, qui succéda à Naguib, considérait que l'Égypte était au centre de trois cercles concentriques: le monde arabe, le monde musulman et l'Afrique. Il rappela à ses compatriotes qu'ils ne pouvaient rester indifférents à la « lutte sanglante » qui se poursuivait au sud du Sahara contre l'impérialisme et le racisme. Songeant peut-être à la doctrine qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, soulignait l'importance du canal de Suez et du Nil ou au rôle historique de l'Égypte en tant que mère de la civilisation, al-Nasser voyait dans son pays la porte de l'Afrique. Bien qu'il ait exagéré la place centrale de l'Égypte dans l'histoire de l'Afrique, la parution de son livre *La philosophie de la révolution* marque une étape importante dans le rapprochement du panafricanisme et du panarabisme<sup>12</sup>.

Une alliance se dessinait entre les mouvements nationalistes d'Afrique et ceux du monde arabe. Le Caire devint pour un temps la capitale du nationalisme africain et arabe sous sa forme radicale. Venus de toute l'Afrique et de tout le Moyen-Orient, militants et dissidents se retrouvaient au Caire pour comploter et préparer la révolution. La République arabe unie dirigée par al-Nasser finançait une grande partie de leurs activités.

Radio Le Caire fut sur le continent africain le premier organe international de diffusion des idées révolutionnaires. Elle émettait en arabe, en anglais et en français mais aussi en kiswahili, avant d'élargir ses émissions à d'autres

11. D'après la traduction anglaise de M. Abdul-Hai, 1976.

12. G. A. al-Nasser, 1954; voir aussi K. Osia, 1983.

langues encore. L'Égypte offrait par ailleurs aux Africains comme aux Arabes des bourses leur permettant d'étudier dans les établissements d'enseignement égyptiens. Les autorités coloniales administrant les territoires africains s'alarmèrent du rôle de plus en plus subversif joué par la République arabe unie d'al-Nasser dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Leur inquiétude ne servit qu'à redoubler le soutien de l'Égypte aux mouvements nationalistes.

La crise de Suez, en 1956, et la nationalisation du canal par l'Égypte accrurent encore la réputation de radicalisme d'al-Nasser. Cette nationalisation réussie fut comme une proclamation du droit des Africains à disposer de leurs propres ressources malgré l'opposition des pays étrangers. L'invasion de l'Égypte par les troupes britanniques, françaises et israéliennes conféra d'abord à al-Nasser une stature de martyr au moment de la défaite militaire, puis une stature de héros lorsque les agresseurs furent contraints sous la pression internationale de se retirer honteusement.

L'étape suivante du rapprochement entre le panafricanisme et le panarabisme coïncide avec les dernières phases de la guerre d'Algérie. Cette guerre éclata en 1954, mais ses répercussions panafricaines ne prirent toute leur ampleur qu'après l'accession du Ghana à l'indépendance, en 1957. La guerre d'Algérie contribua d'abord plus à la division qu'à l'union du continent africain. En effet, de nombreux pays francophones étaient déchirés entre leur rejet du colonialisme et leur amitié pour la France. Le gouvernement français ayant longtemps prétendu que l'Algérie c'était la France, l'opinion conservatrice, en Afrique francophone, eut d'abord tendance à lui accorder le bénéfice du doute. Ceci eut pour effet de diviser les pays africains en deux groupes : celui de Casablanca, qui soutenait le gouvernement algérien en exil, et celui de Monrovia, plus conservateur.

Fait intéressant, cette division n'opposait pas nettement les Arabes proalgériens et les Noirs profrançais. Le groupe de Casablanca (proalgérien) bénéficiait du soutien du plus grand champion du panafricanisme, Kwame Nkrumah, et s'y retrouvaient, outre le Ghana, deux autres pays non arabes, la Guinée et le Mali. Cette alliance marqua une nouvelle phase du rapprochement historique entre le panafricanisme et le panarabisme. En signant la Déclaration de Casablanca, Nkrumah s'associa pour la première fois à la dénonciation d'Israël par les Arabes, qui accusaient ce pays d'être un « instrument du néocolonialisme » et un représentant de l'Occident.

La division entre les pays d'Afrique fut atténuée par l'accession de l'Algérie à l'indépendance, en 1962, puis par la création, en 1963, de l'OUA. L'OUA est afro-arabe par sa composition même, s'inspirant d'une représentation du continent qui fait du Sahara un lieu de passage et non une barrière. Elle est à certains égards l'expression du plus important et du plus ambitieux projet d'union afro-arabe jamais conçu. Sa création a marqué la quatrième étape du rapprochement entre le panafricanisme et le panarabisme.

La cinquième étape correspond à la guerre de juin 1967 entre les Arabes et Israël. La conquête du Sinaï par Israël est apparue comme une agression contre un membre de l'OUA et, par conséquent, comme l'occupation d'une



25.4. Le président égyptien Gamal 'Abd al-Nasser avec le président libyen Muammar el-Kadhafi et le général M. Fawsi, ministre de la guerre égyptien, au cours d'une inspection militaire en République arabe unie, le 24 juin 1970.

[Photo : © Keystone, Paris.]

partie du territoire africain par les forces israéliennes. Par son extension géographique, le conflit arabo-israélien s'est africanisé et, à la suite de cette agression, les liens entre panafricanisme et panarabisme se sont resserrés. La coopération d'Israël avec le régime raciste de l'Afrique du Sud a fourni de nouvelles raisons à la solidarité afro-arabe. Quand survint la guerre arabo-israélienne d'octobre 1973, cette solidarité s'était suffisamment affermie pour que presque tous les pays africains rompent leurs relations diplomatiques avec Israël. La politique africaine était désormais véritablement liée à la situation politique au Moyen-Orient.

La solidarité afro-arabe se fonde-t-elle également sur l'essor de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)? L'analyse rencontre ici des données relativement ambiguës. L'essor de l'OPEP a effectivement conféré au Nigéria une importance décisive dans le jeu des relations entre les Arabes et l'Afrique noire. Pendant environ dix ans, du milieu des années 70 au milieu des années 80, en raison de sa politique pétrolière mais aussi de sa politique à l'égard de l'islam, le Nigéria a constitué l'un des maillons de la chaîne reliant le panarabisme au panafricanisme. Le président Ibrahim Babangida a même pris le risque politique, en 1986, de faire du Nigéria un

membre à part entière de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), à l'indignation de ses compatriotes chrétiens.

Mais si la politique de l'OCI, comme celle de l'OPEP, offre souvent l'occasion d'un large rapprochement entre le panafricanisme et le panarabisme, la religion et le pétrole peuvent aussi se révéler des facteurs de division. Presque la moitié des membres de l'OCI (qui regroupe près de cinquante pays) appartient aussi à l'OUA. La proportion des pays africains n'est pas aussi élevée au sein de l'OPEP. Ces trois organisations — OCI, OUA et OPEP — ont contribué à rapprocher le panafricanisme et le panarabisme. Mais la religion et les prix du pétrole ont souvent une influence ambiguë sur les relations humaines et internationales.

## Les développements de la coopération afro-arabe

L'appartenance des pays africains et arabes au Groupe des Soixante-Dix-Sept et leur participation aux négociations Nord-Sud est, par ailleurs, à l'origine d'une alliance plus large avec le reste du tiers monde, alliance qui a récemment acquis une dimension nouvelle. Le tiers monde a pris conscience de son unité et de sa cohésion à Bandung en 1955 et ce sentiment s'est encore renforcé à l'occasion de la conférence au sommet des pays non alignés tenue à Alger en 1973. La parenté entre le racisme en Afrique du Sud et le sionisme en Palestine et dans les territoires occupés a rapproché les victimes de ces deux pratiques, les Africains et les Arabes.

La crise économique et ses effets sur le développement des pays du tiers monde ont incité les gouvernements de ces pays à adopter une position commune et à protester ensemble contre la détérioration de la situation mondiale et les politiques des pays industrialisés. Cela s'avérait d'autant plus nécessaire que la juste hausse du prix du pétrole a fait des pays arabes exportateurs de cette matière première une force considérable sur les marchés financiers et monétaires internationaux. Cette situation nouvelle a fourni de nouvelles bases à la coopération afro-arabe, lui conférant une signification et une finalité nouvelles. Les relations entre l'Afrique et le monde arabe ont acquis par étapes une dimension jusqu'alors inconnue.

Le Conseil des ministres de l'OUA, réuni en session extraordinaire du 19 au 21 novembre 1973, créa un comité composé de sept membres, qu'il chargea de prendre contact avec les États de la Ligue arabe et d'examiner les moyens de définir une politique de coopération entre les États africains et le monde arabe.

Les chefs d'États arabes réunis à Alger du 26 au 28 novembre 1973 décidèrent de créer la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA). Ils assignèrent à cet organisme la mission de participer au financement du développement économique des États africains; d'encourager la participation des capitaux arabes au développement de l'Afrique; et de fournir l'assistance technique nécessaire au développement de l'Afrique.

Réunis au Caire le 23 janvier 1974, les ministres arabes du pétrole décidèrent, conformément aux recommandations du Conseil économique de la Ligue arabe, de créer un Fonds spécial d'aide à l'Afrique. Ce fonds doté d'un capital initial de 200 millions de dollars devait dans un premier temps apporter aux pays africains une aide d'urgence à des conditions favorables.

Réuni à Tunis du 25 au 28 mars 1974, le Conseil de la Ligue arabe approuva le principe de la création d'un Fonds arabe d'assistance technique aux États arabes et africains; et le 10 juillet, au Caire, le Comité interministériel africain et arabe approuva un projet de déclaration et de programme d'action relatif à la coopération afro-arabe. Ce document fut soumis aux ministres des affaires étrangères arabes et africains réunis à Dakar du 19 au 22 avril 1976, puis à Lusaka du 24 au 26 janvier 1977, et au Caire du 3 au 6 mars 1977. Une rencontre au sommet rassembla au Caire, du 7 au 9 mars 1977, soixante États membres de la Ligue arabe ou de l'OUA. Dans une déclaration sur la coopération économique et financière arabo-africaine, ces États décidèrent d'adopter un vaste programme de coopération économique, technique et financière à long terme dans les domaines suivants: le commerce; l'agriculture et l'élevage; les mines et l'industrie; l'énergie et les ressources hydrauliques; les transports, les communications et les télécommunications; la coopération financière; la culture, l'éducation et l'action sociale; la science et la technique.

Pour faciliter la coordination de leurs activités et l'application de la déclaration, les deux organisations créèrent un Comité ministériel permanent afro-arabe, s'accordèrent réciproquement le statut d'observateur à leurs réunions respectives, nommèrent chacune des représentants auprès du secrétariat de l'autre, et invitèrent les organismes africains et arabes à travailler en étroite coopération dans les différents domaines.

Si nous essayons maintenant de faire le bilan de ces premières années de coopération afro-arabe, nous constatons certes qu'elle peut s'appuyer sur une véritable volonté politique et sur d'importantes ressources. Mais le fonctionnement des institutions s'est trouvé très tôt paralysé par les conflits politiques au sein du monde arabe et les retards administratifs ont provoqué l'irritation des deux parties — si bien que le président Seyni Kountché du Niger, accueillant les membres du Comité permanent de coopération arabo-africaine, dont la troisième session s'est tenue à Niamey en juin 1978, leur recommandait « d'éviter les tergiversations continuelles où se complaisent d'autres organismes de coopération, plus soucieux de conserver leur pouvoir que de travailler au véritable progrès économique et social de nos pays ».

Les transferts de capitaux arabes vers les pays africains se sont considérablement accrus entre 1973 et 1980. Ainsi en 1974, l'aide au développement officiellement fournie au tiers monde par les pays de l'OPEP s'élevait à 2,5 milliards de dollars, soit 1,74% de leur PNB. L'ensemble des transferts effectués par les membres de l'OPEP vers le tiers monde s'élevait à 5 milliards de dollars en 1974 et à 9 milliards en 1975, ce qui représente une augmentation de 66%. Mais cela n'était pas encore suffisant, et le président de la BADEA pouvait écrire: « Le faible volume de ces transferts vers l'Afrique paraît encore plus inquiétant comparé aux besoins réels de l'Afrique en capital-développement. » Durement touchés dans les années 80 par la « crise » liée à la surproduction et à la baisse des prix du pétrole, les pays arabes ont diminué leur aide au tiers monde.

Mais dans l'esprit de ses inspirateurs, la coopération afro-arabe ne se réduit pas à des transferts de fonds ou à des investissements privés. Elle doit traduire en actes les aspirations communes et la compréhension mutuelle des peuples et des civilisations. Il importe donc de concilier le Plan d'action de Lagos adopté par l'OUA et la Stratégie d'Amman préconisée par la Ligue arabe, ce qui préparerait l'application de programmes de développement communs. Le projet, conçu par l'OUA et la Ligue arabe, de création d'un fonds culturel et d'un institut culturel afro-arabes promet également de stimuler les échanges et le développement culturels.

## Conclusion

Cette analyse a montré que l'un des thèmes fondamentaux du panafricanisme était la libération des Noirs en général et des Africains en particulier. Si le chapitre de ce volume traitant de l'intégration régionale parle plus de divisions, de conflits de personnalités et d'échecs que d'unité et de réussite, le présent chapitre consacré aux rapports du panafricanisme avec les mouvements de libération laisse au contraire entrevoir une grande unité de volonté et d'action chez les peuples d'ascendance africaine dans le monde entier, et au sein de l'OUA en particulier. Malgré les différends ayant opposé au début les mouvements de libération, malgré les divergences d'intérêts entre les économies nationales, malgré la vulnérabilité de certains États indépendants et le large soutien économique, militaire et diplomatique apporté aux régimes coloniaux par les puissances occidentales, l'OUA et les mouvements de libération sont parvenus à mener un combat commun sous le signe du panafricanisme et à triompher du colonialisme et de l'impérialisme européens. Tous les États indépendants d'Afrique ont pris part à ce combat d'une manière ou d'une autre, en dépit de l'apparente diversité de leurs intérêts nationaux. L'anticolonialisme, l'antiracisme et le non-alignement ont été les fondements les plus solides de l'unité panafricaine entre les États indépendants et entre les mouvements de libération. L'idéologie panafricaine et la solidarité avec tous les mouvements de libération africains se sont aussi répandues dans les masses, préparant les Africains à accepter les dépenses économiques et les sacrifices humains nécessaires à la libération de leurs frères.

À la suite de profondes mutations économiques, notamment de la détérioration de la situation économique en Afrique, les frontières du panafricanisme se sont élargies et englobent désormais le Moyen-Orient et même l'ensemble du tiers monde. L'avenir verra sans doute, comme en Namibie, l'heureux dénouement de la lutte menée en Afrique du Sud, l'accession de l'Afrique à une indépendance économique et culturelle plus authentique, et la réalisation de ce rêve longtemps caressé par le panafricanisme radical mais resté jusqu'à présent hors d'atteinte: un gouvernement africain à l'échelle du continent.